



16ème législature

Question N° : 14848	De Mme Anaïs Sabatini (Rassemblement National - Pyrénées-Orientales)	Question écrite
Ministère interrogé > Agriculture et souveraineté alimentaire		Ministère attributaire > Mer et biodiversité
Rubrique > eau et assainissement	Tête d'analyse > Situation des nappes d'eau souterraine dans les Pyrénées-Orientales	Analyse > Situation des nappes d'eau souterraine dans les Pyrénées-Orientales.
Question publiée au JO le : 06/02/2024 Date de changement d'attribution : 19/03/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Anaïs Sabatini alerte M. le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire sur la situation préoccupante des nappes d'eau souterraine au 1er janvier 2024 dans les Pyrénées-Orientales. Selon le rapport du Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) paru le 17 janvier 2024, les Pyrénées-Orientales est le seul département classé en zone rouge « niveau très bas » sur la carte de France hexagonale de la situation des nappes d'eau souterraine au 1er janvier 2024. Les nappes phréatiques ont été fragilisées par une baisse périodique du niveau des eaux sévère et par l'absence de recharge. Alors que la situation hydrogéologique de la plupart des départements de l'hexagone est satisfaisante, le Service géologique national alerte contre le niveau particulièrement préoccupant des nappes d'eau souterraines dans les Pyrénées-Orientales. Le département ayant déjà vécu plusieurs épisodes de sécheresse exceptionnelle depuis l'été 2022, les résultats du rapport du BRGM sont particulièrement inquiétants. Compte tenu de ces résultats alarmants, il apparaît évident que l'exécutif départemental n'a pas tiré les leçons des épisodes de sécheresse passés. Il serait incompréhensible que les habitants des Pyrénées-Orientales et les acteurs économiques du territoire subissent une fois de plus l'absence d'anticipation de certains décideurs locaux. Elle lui demande quelles mesures concrètes d'anticipation ont été prises par les services de l'État pour prémunir les habitants et les acteurs économiques des Pyrénées-Orientales contre les conséquences d'une sécheresse au printemps et à l'été 2024.